

VOEU UIT-R 75-1

**SYSTÈMES D'INTERCONNEXION POUR LES RÉCEPTEURS
DE TÉLÉVISION ET LES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS**

(1982-1990)

Le CCIR,

CONSIDÉRANT

- a)* le fait qu'il est important de faciliter l'amélioration et l'obtention d'une plus grande efficacité des systèmes de radiodiffusion;
- b)* que l'introduction de telles améliorations a jusqu'à maintenant été souvent retardée par la nécessité d'attendre que les équipements que possède le public deviennent désuets;
- c)* que de tels délais pourraient être raccourcis si les moyens appropriés étaient fournis pour l'interconnexion des équipements associés;
- d)* les études qu'il a décidé d'entreprendre dans le cadre du Programme d'études 18U/11,

ÉMET A L'UNANIMITÉ LE VOEU

qu'il faut inviter la CEI à étudier et à établir des normes pour l'interconnexion entre les équipements de réception, les enregistreurs, les décodeurs de télétexte et autres équipements associés destinés à être utilisés par le public pour la télévision classique, la télévision améliorée et la télévision à haute définition en tenant dûment compte des études qui seront effectuées par le CCIR à ce sujet.

Note - Il est demandé au Directeur du CCIR de porter ce Voeu à l'attention des Directeurs du CCITT et de la CEI. Ce Voeu a également été transmis à la Commission d'études 10.
